



Monsieur le Directeur général de la santé, cher Jean-Yves GRALL, Madame la Directrice générale de l'INPES, chère Thanh LE LUONG, Mesdames et Messieurs, J'ai souhaité lancer avec l'**INPES** cette **nouvelle campagne de communication sur la contraception** pour pallier un déficit d'information préjudiciable aux femmes, et plus particulièrement celles entre 20 et 35 ans qui utilisent un contraceptif oral.

Avant d'aborder la campagne proprement dite, il me semble important de souligner que la contraception est bien plus qu'un sujet de santé. Il s'agit d'un sujet de société, qui doit être appréhendé de manière globale.

Car on ne peut le réduire au seul problème de l'accès aux moyens de contraception quand on sait que l'amélioration constante de cet accès depuis 30 ans n'empêche pas que le taux de grossesses non désirées reste élevé, notamment chez des femmes sous pilule (21%).

C'est pourquoi j'ai à coeur de cibler l'ensemble des causes menant à ces échecs, liés pour beaucoup à des problèmes d'information et d'éducation. Un oubli de pilule, un préservatif qui glisse ou se déchire, un anneau vaginal mal placé... : il y a de nombreuses situations à risque qui peuvent entraîner une grossesse que l'on n'avait pas prévue.

Fait aggravant, le recours aux stratégies de rattrapage n'est pas forcément effectué dans ce genre de situation. Ainsi, chez les femmes de 20-24 ans ayant oublié leur pilule, la prise de la contraception d'urgence n'a lieu que dans 42,3 % des cas.

Écrit par Secrétariat d'Etat à la Santé

Jeudi, 27 Octobre 2011 15:11 - Mis à jour Jeudi, 27 Octobre 2011 16:06

L'objectif principal de cette campagne est d'amener les femmes à s'interroger sur l'adéquation de leur contraception avec leur situation personnelle. Il est important de leur rappeler qu'hormis la pilule, il existe d'autres moyens de contraception, dont certains sont sans doute plus adaptés à leur mode de vie.

Car en matière de contraception, le problème n'est pas tant la disponibilité des méthodes contraceptives efficaces, que les difficultés des femmes à gérer au quotidien leur contraception orale.

Quelques mots sur les différents moyens de contraception. La pilule est de loin le contraceptif le plus utilisé par les femmes en France, surtout chez les jeunes. Le dispositif Intra utérin est le second moyen de contraception le plus utilisé (26 %).

Implant, patch, anneau et injection de progestatifs viennent en troisième position (4,7 %) et concernent plutôt les femmes entre 25 à 34 ans. Ces différents modes de contraception ont fait la preuve de leur efficacité biologique. Mais l'efficacité contraceptive dépend de l'observance des utilisatrices, observance qui dépend elle-même de l'adéquation du moyen de contraception choisi par les utilisatrices à leurs besoins et à leur mode de vie.

Il faut le dire, et cette campagne le fait, la diversité contraceptive est un gage d'efficacité, qui permet d'être au plus près des besoins des femmes.

A cet égard, le professionnel de santé joue un rôle déterminant, en s'assurant d'une bonne adhésion des patientes à leur contraception, en prenant en compte des critères plus subjectifs liés à leur situation personnelle (sexualité, craintes, situation de couple, facilité d'observance...).

Le spot TV que vous allez voir est une accroche humoristique pour évoquer la difficulté de prendre au quotidien un contraceptif, sans culpabiliser les femmes. Il propose une solution pour les oublis fréquents, et le changement de mode de contraception, en renvoyant sur le site choisirsacontraception.fr, enrichi d'une information complète sur la contraception.

Pour toucher les femmes, mais aussi les professionnels de santé à leur contact (généralistes,

Écrit par Secrétariat d'Etat à la Santé

Jeudi, 27 Octobre 2011 15:11 - Mis à jour Jeudi, 27 Octobre 2011 16:06

gynécologues, pédiatres, sages-femmes, facultés de médecine, hôpitaux, ...), cette campagne s'appuiera sur un dispositif média, que je laisserai à Jean-Yves GRALL et Thanh Le LUONG le soin de détailler.

S'il est important d'insister sur la diversité contraceptive pour une contraception efficace au long cours, il faut également savoir et faire savoir qu'il existe des solutions de rattrapage en cas d'oubli ou de défaut d'utilisation.

« Que faire en cas d'oubli de pilule ? » ... Cette question, de nombreuses femmes se la posent, sans véritablement connaître la réponse. La contraception d'urgence ne remplace pas une contraception régulière ; mais elle constitue une solution efficace à un risque ponctuel de grossesse.

Quand elle est connue, la contraception d'urgence pâtit de la méconnaissance de son délai réel d'efficacité. Il semble que le terme un peu trompeur de « pilule du lendemain » dissuade une partie des jeunes femmes de l'utiliser, lorsque le rapport sexuel non ou mal protégé est considéré " trop loin " du " lendemain ".

Il est vrai que la contraception d'urgence est d'autant plus efficace qu'elle est prise rapidement. Mais on peut y recourir jusqu'au troisième jour avec ou sans ordonnance, de manière anonyme et gratuite pour les mineures, dans les pharmacies, les infirmeries scolaires et les centres de planification familiale, et jusqu'au 5ème jour pour certaines pilules, dans les pharmacies sur ordonnance uniquement.

Voilà pour ce qui est de l'information des femmes et de la sensibilisation des professionnels, qui est au coeur de cette nouvelle campagne de l'INPES.

Je voudrais ajouter un mot sur l'accès concret à la contraception.

Parallèlement à cet effort d'information, la loi HPST a prévu que le nombre de professionnels

Écrit par Secrétariat d'Etat à la Santé

Jeudi, 27 Octobre 2011 15:11 - Mis à jour Jeudi, 27 Octobre 2011 16:06

susceptibles de participer à la prévention des grossesses non désirées augmente de manière très importante : les sages femmes peuvent déjà prescrire toutes contraceptions. Et avant la fin de l'année, les infirmières pourront renouveler une prescription de contraception orale et les pharmaciens une délivrance de contraceptif. Je publierai très prochainement un décret qui précisera les conditions dans lesquels ces professionnels peuvent réaliser le renouvellement.

En vue de réduire les problèmes d'accès liés aux coûts, nous avons également demandé à ce que le prix des pilules de deuxième génération minidosées soit abaissé.

Pour les plus jeunes, une réflexion est en cours pour rendre plus opérant le dispositif d'accès anonyme et gratuit à la contraception dans les centres de planification familiale (1200). Dans l'intervalle, les ARS ont été sensibilisées à l'importance de mettre en oeuvre dans les zones peu ou pas couvertes par le planning familial des partenariats entre professionnels libéraux et conseils généraux ou Caisses d'Assurance Maladie, pour que la gratuité et l'anonymat d'accès à la contraception soient garantis aux mineurs qui en ont besoin.

Mais s'il faut garantir cette possibilité, il faut aussi veiller à ne pas court-circuiter le rôle des parents et la possibilité de dialogue, au moment où l'adolescent en a sans doute le plus besoin. Le rôle des parents demeure crucial, et nous devons le préserver tant pour la construction du jeune, que pour prévenir les risques. A cet égard, je rappelle que la pilule est un médicament, qui ne peut être prescrit qu'après la recherche des facteurs de risque. Les parents peuvent y contribuer et éviter ainsi des accidents, certes rares mais souvent dramatiques.

Ceci me permet de conclure en rappelant que si la contraception est l'affaire des femmes, ce n'est pas que l'affaire des femmes. C'est aussi l'affaire des professionnels de santé, comme nous l'avons vu, c'est l'affaire des parents pour les plus jeunes. Mais parce que la contraception renvoie à la relation homme-femme que c'est aussi l'affaire des hommes. Les hommes ont un rôle à jouer, mais pour cela, il faut aussi qu'on les y aide. Comme les années précédentes, le site sensibilise donc les garçons à la question du choix contraceptif.

Mesdames et Messieurs, Nous ne devons pas oublier que cette campagne « Contraception » s'inscrit véritablement dans l'histoire des droits des femmes. Souvenons-nous que le droit à la contraception s'inscrit pleinement dans la continuité du droit de vote donné aux femmes, après

Écrit par Secrétariat d'Etat à la Santé

Jeudi, 27 Octobre 2011 15:11 - Mis à jour Jeudi, 27 Octobre 2011 16:06

la Libération. Et je me sens solidaire et héritière des valeurs et de l'action de Simone VEIL, et avant elle de Lucien NEUWRITH, qui se sont engagés avec détermination et courage pour l'indépendance des femmes, notamment avec l'accès à la pilule.

Je m'inscris dans cet héritage, et je leur rends hommage.

Cette campagne de contraception pour moi, a deux vertus essentielles :

- elle doit d'abord permettre de mieux informer les femmes en adaptant au mieux la contraception à chaque personne, en la rendant plus efficace sur le long terme, c'est bien sûr très important.
- mais au delà des ces enjeux primordiaux, je crois que la contraception est aussi un choix global pour l'être humain, qui doit renvoyer chacun à ses responsabilités, car c'est bien un sujet de santé mais aussi un sujet sensible de société. La liberté ira toujours de pair avec la responsabilité !